



Problème avec le bailleur

Par **cary575387**, le **04/10/2009** à **15:26**

Bonjour,

J'ai loué un appartement il y a deux mois, et lors de l'état des lieux l'agence et moi même avons constaté un problème de pression de l'eau chaude ainsi que des marques de "forçage" sous la clenche de la porte d'entrée. L'agence m'a confirmé qu'elle transmettra cela au propriétaire pour qu'il accepte de faire des réparations. Voilà deux mois que j'appel chaque semaine l'agence, on me dit que le propriétaire a accepté que l'agence mandate une entreprise pour les réparations mais rien n'a été fait. Sont-ils obligés de faire ces réparations? Que puis-je faire pour qu'on arrête de me balader et que les réparations soient faites?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Cary575387

Par **fabienne034**, le **04/10/2009** à **16:43**

Bonjour,

oui ils doivent faire les travaux sinon vous pouvez les assigner devant le tribunal d'instance,

pour tout savoir sur le droit au bail :

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

en attendant envoyez une mise en demeure par l'air

cordialement

Frédéric

Par **cary575387**, le **04/10/2009** à **16:46**

je vous remercie d'avoir répondu aussi rapidement.